



RÈGLEMENT APPEL A PROJETS

Programme SEEDS & BLOSSOM

PROMOTION 2024-2025

COOPCITY soutient les projets d'entrepreneuriat social à Bruxelles !

Introduction

Parce que les entrepreneurs et entrepreneures sociaux sont porteurs et porteuses d'alternatives économiques pertinentes face aux défis de notre société, [COOPCITY](#) veut encourager des hommes et des femmes qui souhaitent entreprendre autrement.

Notre centre accompagne les (futurs) entrepreneurs sociaux sur trois aspects : leur projet économique, leur finalité sociale, et leur gouvernance participative.

COOPCITY privilégie les approches collectives et créatives, encourageant les entrepreneurs et entrepreneures à renforcer et enrichir leurs projets mutuellement, à expérimenter les modes de coopération ainsi qu'à identifier leurs besoins communs et les manières dont ils pourraient y répondre.

Nous avons développé 4 programmes d'accompagnement :

- Programme SEEDS : pour les entreprises en démarrage/ voulant se professionnaliser.
- Programme BLOSSOM : pour les entreprises sociales en consolidation/changement d'échelle.
- Programme INNOVATE : pour les projets ou entreprises sociales voulant innover socialement.
- Programme SHARE : pour les gestionnaires d'entreprises sociales qui veulent aborder des problématiques de gestion.

L'objet du présent règlement est de préciser les modalités de sélection et d'accompagnement des projets dans le cadre de la sélection 2024-2025 pour les programmes SEEDS et BLOSSOM.

Règlement de l'appel à projet

Le fait de participer à l'appel à projets 2024-2025 implique de la part des entreprises candidates la prise en compte du présent règlement dans son intégralité.

Article 1 : Cadre général des programmes



Programme SEEDS

Le programme d'accompagnement SEEDS s'adresse aux porteurs et porteuses de projets qui souhaitent lancer un projet d'entrepreneuriat social, sociétal ou environnemental.

Il se déroule d'octobre 2024 à juin 2025, en deux phases :

1. Octobre 2024 à mars 2025 : Accélérateur

Cette phase vise à :

- identifier et valider le besoin social auquel le projet répond
- tester et valider la pertinence du projet
- apprendre à bien fonctionner en collectif
- tisser les premières bases d'une viabilité économique

Grâce à des formations collectives, de sessions de co-construction et de coaching individuel.

A l'issue de cette première phase, un panel d'experts et d'expertes s'assure que votre projet correspond bien à de l'entrepreneuriat social et il est assez mature pour continuer la suite de l'accompagnement que nous vous proposons. Ensemble, les porteurs et porteuses du projet et l'équipe de COOPCITY détermineront la suite du parcours la plus pertinente pour le projet (chez COOPCITY, ou ailleurs).

2. Mars à juin 2025 : Parcours personnalisé

A l'issue de la phase d'accélérateur et de l'étape du bilan, si l'accompagnement de COOPCITY est la suite la plus pertinente pour le projet, celui-ci entre dans un parcours personnalisé, élaboré en fonction des besoins particuliers du projet, avec :

- Des formations au choix dans un catalogue d'une vingtaine de formations, qui abordent notamment les thématiques de stratégie de financement, modèle économique, partenariats, parties prenantes, communication, structure juridique, gouvernance participative, gestion de projet, gestion quotidienne, etc.

5 formations sont incluses dans l'accompagnement. A partir de la 6ème, elles deviennent payantes.

- Des sessions de co-construction avec les autres projets de la promotion.
- Du coaching individuel.

La participation au programme SEEDS est gratuite et une participation libre aux frais du programme est possible.



Programme BLOSSOM

Le programme d'accompagnement BLOSSOM s'adresse aux entreprises d'économie sociale en activité depuis au moins deux ans qui veulent valider leur stratégie de développement (consolidation ou changement d'échelle) pour un impact social plus important en Région de Bruxelles-Capitale.

Il se déroule d'octobre 2024 à juin 2025, en deux phases :

1. Octobre 2024 - avril 2025 : Diagnostic

Cette phase vise à évaluer une série d'aspects primordiaux dans l'entreprise en vue d'une consolidation ou d'un changement d'échelle.

Elle s'appuie sur 4 piliers :

- Réinterroger son impact social ;
- Challenger son modèle économique et sa stratégie de développement ;
- Évaluer la coopération au sein de l'équipe ;
- Évaluer sa gestion financière.

Elle se structure par des séances de travail en compagnie d'autres entrepreneurs et entrepreneures et d'un ou une expert/experte permettant d'analyser les opportunités de développement et de challenger les options stratégiques envisagées.

2. Avril 2025 - juin 2025 : Accompagnement sur mesure

A l'issue de la phase de diagnostic, si l'accompagnement de COOPCITY est la suite la plus pertinente pour le projet, celui-ci entre dans un parcours personnalisé, élaboré en fonction des besoins particuliers du projet.

La participation au programme BLOSSOM s'élève à 500,00€ **minimum** par entreprise. Chaque entreprise est libre de participer pour un montant supérieur à 500,00€ via un processus de participation consciente.

Article 2 : Critères de sélection

Critères de sélection obligatoires émis par COOPCITY

- L'activité doit être localisée dans la Région de Bruxelles-Capitale, ou y avoir un impact direct.
- Il n'y a pas de restriction quant au secteur d'activités, exception faite du secteur du tabac et de l'armement.
- Les porteurs de projet doivent avoir dûment complété le dossier de candidature et avoir lu et accepté le présent règlement du programme.
- Au-moins un/une porteur/porteuse du votre projet est disponible à toutes les dates de formation collective.
- L'équipe porteuse a du temps de disponible pour travailler sur le projet en-dehors des journées de formation et du coaching.
- Le projet veut créer/a créé une entreprise (production de biens et services).
- Le projet démontre un potentiel d'utilité sociale et offre un service à la communauté.

- Le projet vise/a une gouvernance démocratique.
- Le projet exprime clairement la volonté de limiter la distribution d'un éventuel bénéfice.
- Le projet ne porte pas préjudice aux grands enjeux environnementaux actuels.
- Le projet dispose d'un potentiel en termes de viabilité économique et semble disposé à hybrider ses ressources.
- Le collectif (ou le porteur de projet seul.e) rassemble les compétences et attitudes pour mener à bien le projet (propension à pivoter/être coaché).
- Le projet démontre d'un potentiel réaliste d'aboutir et création d'emplois.
- Le projet aura un impact social sur la région de Bruxelles et ses habitant.e.s.
- L'offre d'accompagnement de COOPCITY est en adéquation avec les besoins d'accompagnement exprimés par le collectif ou le porteur de projet

Pour le programme BLOSSOM :

- Les personnes s'engageant dans l'accompagnement COOPCITY disposent bien de ce mandat au sein de leurs instances.
- Le projet est porté par une/des personne(s) morales (sociétés coopératives, ASBL, fondations, entreprises commerciales).
- L'entreprise doit exercer une activité économique depuis un minimum de deux ans.

Article 3 : Processus de candidature

1. Avoir eu au moins un contact avec COOPCITY au préalable (participation à une séance d'infos, prise de contact avec l'un des chargés de programme, participation à un atelier "est-ce que mon projet tient la route?",...)
2. Compléter et envoyer le dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit être envoyé avec la mention obligatoire
 « Dossier de candidature – COOPCITY 2023– [nom du projet] »
 Par email aux adresses des chargés de programme + info@coopcity.be
 Date limite : **18 septembre 2024 à 10h**

4. Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard le 2 octobre 2024.

Article 4 : Processus de sélection

Sur base du dossier de candidature, un comité de sélection (composé de membres de l'équipe COOPCITY ainsi que d'administrateurs/administratrices, alumni ou coaches) déterminera si l'offre d'accompagnement correspond aux besoins du projet/de l'entreprise et en validera l'éligibilité à la lumière des critères de sélection. En cas d'avis négatif, l'équipe COOPCITY émettra des recommandations aux projets non sélectionnés.

Les membres du comité procédant à la sélection sont tenus à la confidentialité quant aux informations relatives aux candidatures qui leur sont communiquées.

Afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt, les membres du comité procédant à la sélection qui seraient impliqués dans certaines entreprises candidates de manière personnelle ou professionnelle seront invités à se retirer lors de la délibération de ces candidatures.

Les entreprises candidates non sélectionnées peuvent demander à avoir accès à la décision motivée les concernant en envoyant un mail à info@coopcity.be dans les 48 heures de la notification de la décision de l'équipe COOPCITY. Si elles estiment que le traitement de leur candidature a fait l'objet d'une irrégularité, elles peuvent en avvertir la coordinatrice de COOPCITY par mail (sabrina@coopcity.be) dans les cinq jours de la notification de la décision motivée. Le cas échéant, un comité de recours sera mis en place et statuera dans les dix jours sur la recevabilité du recours et les suites à y donner.

Article 5 : Engagement des candidats et candidates

Les candidats/candidates retenus s'engagent à suivre les phases d'accélération ou diagnostic dans leur intégralité.

Un investissement des équipes est également à prévoir en sus des ateliers planifiés, pour approfondir les éléments vus en atelier avec leurs parties prenantes.

Enfin, chaque participant et participante aux programmes s'engage à titre personnel à être actif au sein de la promotion des entrepreneurs et à y adopter une posture de coopération.

Article 6 : Transparence

En signant le formulaire de candidature, les candidats/candidates certifient sur l'honneur la sincérité des informations fournies dans ledit formulaire.

Article 7 : Communication

Sauf avis contraire, les candidats/candidates autorisent COOPCITY à utiliser leur nom, prénom, logo, et coordonnées pour les besoins du programme suivi, ainsi qu'une description générale de leur entreprise dans le cadre des actions d'information et de communication liées au projet COOPCITY et à la promotion de l'entrepreneuriat social en général. Des images (photos/vidéos) seront également prises pendant tout l'accompagnement. Veuillez nous spécifier si vous ne souhaitez pas apparaître sur nos supports de communication.